



Compte rendu de séance du conseil d'administration

Année scolaire 2022-2023

Séance du 4 octobre 2022

Étaient présents :

MEMBRES DE DROIT : Nicolas SAMBUSSY, Principal et Président du conseil d'administration, Florence GASTAUD, Principale Adjointe, Cécile VIGNAU, Gestionnaire, Caroline NICOUD, Directrice SEGPA, Evelyne PONS, CPE

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : Karine PERE, Clarisse JOHNSON LE LOHER, Monique SEMAVOINE

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Noëlle DUPRE, Julie LUZZATO, Sophie GOSSELIN, Robin RIOU, Véronique SEGONS.

PARENTS D'ELEVES (suppléants) :

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) : Véronique DELACROIX, Pierre PETEILH, Mathias GIBERT

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : Magali BODIN, Adeline LAOT

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES : Olivier GUERRE, Rodolphe GUICHARD, Gisèle CAZALE DEBAT

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES (suppléants) :

INVITEE : Emilie GOUJON (Secrétaire de direction)

Sont excusés :

MEMBRES DE DROIT :

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : André ARRIBES, Nejia BOUCHANNAFA.

PERSONNALITE QUALIFIEE : Alain DUBOURG

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

REPRESENTANTS DES ELEVES : Evan FIAFFE-HONTANG, Zoé LAROCHE, Paul MARTOS.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES :

Total des membres du conseil : 23 Quorum : 16 Membres votant : 23
Monsieur SAMBUSSY, Président du conseil d'administration ouvre la séance à 17 h 55.

Secrétaire de séance : M. GIBERT (collège des personnels d'enseignement et d'éducation).

Désignation

Monsieur le Président procède à la présentation de l'ordre du jour proposé.

- 1- Adoption du PV de la séance du 4 juillet 2022
- 2- Contrat d'objectifs
- 3- Subvention / Décision budgétaire modificative
- 4- Indemnités pour missions particulières
- 5- Tarifs
- 6- Conventions
- 7- Accompagnement scolaire
- 8- Délégation de signature
- 9- Quelques informations pédagogiques
- 10- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté.

1) Adoption du compte rendu de la séance du 4 juillet 2022

Monsieur le Président propose de passer au vote pour adopter le compte rendu de la séance du 4 juillet 2022.

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total :

23

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2022 est adopté.

2) Contrat d'objectif

- Conception en conseil pédagogique en 2021/2022

- Attention particulière portée aux indicateurs retenus :

Rapport pédagogique annuel

- Objectif retenu :

Conforter les performances scolaires des élèves de l'établissement

Taux de réussite au DNB, cible : 88%

Écarts de réussite au DNB des PCS défavorisés, cible : 8%

Taux de passage en 2GT, cible : 65%

Taux d'accès 6^e – 3^e, cible : 80%

Taux de redoublement en fin de 2GT, cible : 3%

M. RIOU : Pour que les indicateurs soient pertinents, il faudrait les étudier au-delà des 3 ans du projet d'établissement.

M. le Président lui répond que nous avons volontairement fait correspondre la date de fin du contrat d'objectif avec celle du projet établissement. L'étude des indicateurs sera poursuivie ensuite.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'approbation du contrat d'objectif :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre		Abstention	Refus de vote
23	0		0	0

Total

23

Le contrat d'objectif est adopté.

3) Subvention / Décision Budgétaire Modificative

- Notification de subvention du CD64

- 15 000 € pour compensation des surcoûts de viabilisation induits par les travaux de reprise des façades et la mise en place des algecos :

- Proposition de répartition :
 - 10 000€ gaz
 - 5 000€ électricité

Mme LARROUY : Avez-vous connaissance des tarifs qui seront appliqués lors de la mise en place de la connexion avec le réseau de chaleur urbaine ?

Mme VIGNAU : C'est le Département et son équipe de thermiciens qui a souscrit la puissance et donc les tarifs sur l'ensemble des bâtiments du CD dont le collège. Nous en saurons plus quand nous recevrons les premières factures.

Mme PERE : Vous n'avez pas eu de projections ?

Mme VIGNAU : Non, lors de leurs études, ils nous ont garanti que nous n'aurions pas de hausse importante par rapport à notre consommation actuelle de gaz.

Mme PERE : A quel moment la mise en service pourrait-elle se faire ?

Mme VIGNAU : Les travaux ne vont pas tarder, le raccordement est déjà fait, la vidange de l'installation va se faire en novembre et des tests réalisés pendant les vacances pour que tout soit opérationnel au retour des vacances de Toussaint.

M. GUERRE : En cas de problème, les deux chaudières à gaz seront toujours opérationnelles pour prendre le relais.

- Vote

Monsieur le Président propose de passer au vote pour les subventions et la décision budgétaire modificative :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

La décision budgétaire modificative est validée.

4) Indemnités pour missions particulières

- Enveloppe 2022 / 2023 :
 - 9,75 indemnités

2022 / 2023	
TICE	2,75
EPS	2
UPE2A	3
Techno	0,5
Coordo MARS 2.0	0,75
Culture (Adage, Pass culture)	0,50
Lancement PHARE	0,25

M. RIOU : A combien d'euros correspond 1 IMP approximativement ?

M. le Président : cela représente environ 1500 euros.

Mme LARROUY : dans le dispositif MARS, il y avait le décrochage scolaire. Est-ce toujours le cas ?

M. le Président : non, puisqu'aujourd'hui le décrochage est suivi en GPDS. Depuis la mise en place de MARS, la mission de référent décrochage scolaire (M. SANCHEZ) était centrée sur la coordination du dispositif, cela ne change pas. Nous avons fait le choix de traiter cette problématique de manière pluri-catégorielle.

Mme DUPRE : Y a-t-il un partenariat culturel qui soit fait avec les nouvelles installations mises à disposition au Foirail ?

M. le Président : Non, pas pour l'instant.

Mme LARROUY : Et qui devient le nouveau coordonnateur MARS ?

M. le Président : Ce sera Mme NICOUD.

Mme BODIN : dans les indemnités TICE, tenez-vous compte de l'attribution des codes PRONOTE ?

M. le Président : Non. Les codes sont déployés par l'administration avec dépannage par la vie scolaire. Les AED ne sont pas éligibles aux IMP.

Mme BODIN : alors qu'est-ce qui est englobé dans cette indemnité TICE ?

M. le Président : Le déploiement des applications, les évaluations nationales (mise en place, passation, exploitation, création et suivi des indicateurs), la diffusion des comptes Educonnect, le déploiement de PIX et PEARLTREES, la gestion du matériel nomade (classe mobile, tablettes). Par ailleurs, pour information, l'an prochain les codes PRONOTE et Educonnect devraient fusionner.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote des indemnités pour missions particulières :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

Les indemnités pour missions particulières sont adoptées.

5) Tarifs

- Rappel des tarifs appliqués pour l'année scolaire 2022 / 2023 (pas d'évolution)

En cas de vol, perte ou dégradation :

- Baladeur MP3 : 40,00 €
- Ecouteurs MP3 : 5,00 €
- Clé ascenseur : 20,00 €
- Clé sur organigramme : 30,00 €
- Télécommande parking : 60,00 €
- Carnet de liaison : 10,00 €
- Manuel scolaire neuf : prix d'achat
après chaque année d'utilisation : décote - 20 %
- Manga : 5,00 €
- Documentaire, roman, BD : 10,00 €
- Tablette : après 1 an d'utilisation : 300,00 €
après 2 ans d'utilisation : 200,00 €
après 3 ans ou plus : 100,00 €
- Casiers élèves : serrure : 15,00 €
porte : 50,00 €
- Matériel non listé : coût de remplacement

Les tarifs restent inchangés donc non soumis au vote.
--

6) Conventions

- Convention stage 3^e générale

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote de la convention stage 3^e générale :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

La Convention stage 3^e générale est adoptée.

- Convention stage 3^e SEGPA

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote de la convention stage 3^e SEGPA :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

La Convention stage 3^e SEGPA est adoptée.

- Convention stage 4^e SEGPA

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote de la convention stage 4^e SEGPA :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

La convention stage 4^e SEGPA est adoptée.

- **Produits d'entretien** : dans le cadre d'une politique globale de sobriété le département propose pour ses bâtiments et les 49 collèges qui le souhaitent, d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture de produits d'entretien. Cela permettra évidemment de profiter de coûts beaucoup plus bas.

M. RIOU : Quels sont les critères mis en avant dans ces groupements ? Est-il tenu compte d'un critère local ?

Mme VIGNAU : Le critère environnemental est pris en compte, c'est certain ; pour ce qui est du critère local, je ne sais pas.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote de la Convention pour les produits d'entretien :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

La Convention pour les produits d'entretien est adoptée.

- Avec l'ensemble des établissements médico-sociaux (SESSAD, IME, ITEP...)

Mme LARROUY : ces conventions obligent-elles l'établissement à mettre à disposition une salle ?

M. le Président : non, pas systématiquement. Nous prêtons une salle quand cela peut éviter à l'élève de manquer trop de cours et que les professionnels peuvent se déplacer. Cela épargne du temps de trajet à l'élève et à sa famille. Les 3 salles proposées dans ce cadre sont la salle 220, la salle de réunion SEGPA et la petite salle à côté de l'accueil.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote de la convention avec l'ensemble des établissements médico-sociaux :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

La convention avec l'ensemble des établissements médico-sociaux est adoptée.

- Fonctionnement de la section sportive d'excellence rugby

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote de la convention concernant le fonctionnement de la section sportive d'excellence rugby :

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	0

Total

23

La convention pour le fonctionnement de la section sportive d'excellence rugby est adoptée.

Départ de Mme JOHNSON-LE LOHERR à 19h07.

- Reprise des façades des logements : convention de relogement d'un personnel au collège Clermont.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote de la convention de

relogement d'un personnel avec le collège Clermont durant les travaux de reprise des façades :

Membres présents au moment du vote

22

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	0	0	0

Total

22

La convention avec le Collège Clermont est adoptée.

7) Accompagnement scolaire

- Présentation de l'expérimentation en cours depuis le 3 octobre
 - Répartition des élèves « captifs » de façon régulière en petits groupes affichés le matin en vie scolaire
 - Travaux en pôles
 - Lettres - langues
 - Maths - sciences
 - HG - citoyenneté
 - Mémorisation - réactivation
 - Créativité – détente - bien-être
 - À venir : étude dirigée classique

8) Délégation de signature à Mme NICOUD, Directrice de SEGPA

- Signature des autorisations de sortie SEGPA

9) Informations pédagogiques

- Indicateur mis à jour
 - Écart de réussite au DNB entre les élèves défavorisés et le reste des élèves :
 - 7,8 en juin 2022
 - 9,1 en juin 2021
 - 9,4 en juin 2020

10) Questions diverses

● Subventions du CD 64

- ✓ 2000 euros remplacement VMC et extracteur
- ✓ 1000 euros collège au cinéma
- ✓ 7900 euros projets PAEC
- ✓ 15000 euros viabilisation, complément
- ✓ 472,80 euros journée des collégiens

● Mobilités douces :

M. GIBERT constate que les transports en vélo se développent dans le collège et qu'il n'y aura bientôt plus assez de places pour les garer. Nous disposons déjà d'un abri-vélo sur le parking des personnels construit avec la participation des élèves de SEGPA.

M. le Président propose alors de déployer des range-vélos supplémentaires du côté des personnels même s'ils ne seront pas abrités.

M. GIBERT aborde également la possibilité de se doucher après le trajet.

M. le Président indique que cela ne sera pas immédiatement possible mais pourrait faire l'objet d'une réflexion collective.

Mme LARROUY souhaite interpeler les administrateurs sur les tarifs de restauration appliqués en 2023.

Mme LARROUY : Le coût du repas va-t-il augmenter cette année ?

Mme VIGNAU : Oui, le CD64 nous a informé d'une augmentation de 10 centimes environ sur chaque tarif (forfait, repas ponctuels, commensaux).

Mme LARROUY regrette cette augmentation et demande à ce que des choix différents soient faits par la collectivité de rattachement, à l'instar de la région Nouvelle-Aquitaine qui n'augmentera pas ses tarifs.

M. GUICHARD expose qu'il préfère une augmentation de 10 centimes mais avoir la possibilité de continuer à proposer un repas complet (entrée/plat/dessert) plutôt que de demander aux élèves de choisir entre l'entrée ou le dessert, comme ça pourrait être le cas en Gironde.

Mme SEMAVOINE, représentante du CD64 répond que la collectivité a fait le choix de n'augmenter le prix QUE de 10 centimes, après plusieurs années de stabilité de prix.

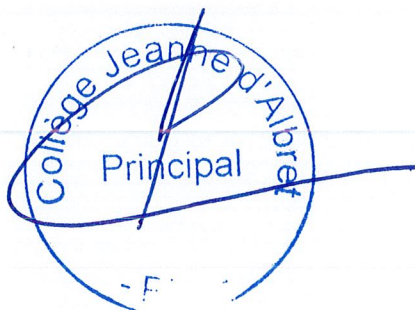
Monsieur le Président informe l'assemblée que le prochain conseil d'administration se tiendra le 14 novembre 2022, avec la nouvelle équipe.

Monsieur le Président remercie les membres du conseil d'administration présents ce soir.

La séance est levée à 19h40.

Le Président

Nicolas SAMBUSSY



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.